

www.coe.int/cybercrime

Strasbourg, 12 décembre 2024

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

T-CY (2024)12

Comité de la convention sur la cybercriminalité (T-CY)

T-CY 31

Rapport sur la 31^{ème} session plénière du Comité de la Convention sur la cybercriminalité

Strasbourg, 11 - 12 décembre

31^{ème} session plénière du T-CY

11 - 12 décembre 2024

1. Introduction

La 31^{ème} session plénière du Comité T-CY, réunie à Strasbourg du 11 au 12 décembre 2024, a été présidée par Pedro Verdelho (Portugal) et ouverte par Hanne Juncher (Directrice de la sécurité, de l'intégrité et de l'Etat de droit, Conseil de l'Europe).

Quelques 175 représentants de 68 Parties et de 14 États observateurs, ainsi que de 2 organisations internationales et d'un comité du Conseil de l'Europe ont participé en personne (141) ou en ligne (34) à cette réunion.

La plénière du T-CY a été précédée d'un échange du T-CY avec l'industrie et les fournisseurs de services, ainsi que de réunions de projets. Un événement de traité a été organisé le 12 décembre 2024 dans le cadre du T-CY.

2. Décisions

Le T-CY a décidé :

Point 1 - Ouverture de la 31^{ème} session plénière et adoption de l'ordre du jour

- Souligner que la coopération dans le cadre de la Convention sur la cybercriminalité est plus pertinente que jamais compte tenu des défis internationaux actuels - tels que les menaces pour la paix, la sécurité, la démocratie, la justice et les droits humains - qui peuvent être accompagnés par la cybercriminalité et les menaces qui y sont liées.

Point 2 - Élections au Bureau du T-CY

- Remercier les membres du Bureau sortant pour leur engagement et leur contribution aux travaux du T-CY au cours des deux dernières années.
- Elire un nouveau Bureau du T-CY pour une période de deux ans :
 - Président : Pedro Verdelho, Portugal
 - Vice-président : Nathan Whiteman, Australie
 - Sêvi Rodolphe Adjaïgbe, Bénin
 - Givi Baghdavadze, Géorgie
 - Tupou'tuah Baravilala, Fidji
 - Fernanda Teixeira Souza Domingos, Brésil
 - Alexander Fassih, Suède
 - Jane Lee, États-Unis
 - Sara Pangrazzi, Suisse

Point 3 - État des signatures, ratifications et adhésions à la Convention sur la cybercriminalité et à ses Protocoles

- De noter l'intérêt croissant des États du monde entier pour l'adhésion à la Convention sur la cybercriminalité (STE 185) et à ses Protocoles sur la xénophobie et le racisme (STE 189) et sur les preuves électroniques (STCE 224), comme en témoignent les adhésions et les demandes d'adhésion au cours des derniers mois.

- Se féliciter des récentes adhésions à la Convention sur la cybercriminalité de la Côte d'Ivoire, des Fidji, de la Grenade, Kiribati, de la Sierra Leone et de la Tunisie, ainsi que de l'Équateur au cours de la présente session plénière.
- Encourager les Parties à la Convention sur la cybercriminalité à adhérer au Premier Protocole additionnel sur la xénophobie et le racisme (STE 189).
- Se féliciter de la signature du Deuxième Protocole additionnel à la Convention sur la cybercriminalité (STCE 224) par le Paraguay et le Pérou depuis la dernière session plénière et au cours de la présente session.
- Encourager toutes les parties à la convention à signer et à ratifier ce Deuxième Protocole dans les plus brefs délais afin que les outils qu'il contient soient mis à la disposition des praticiens et, à cet égard, rappeler que des projets de renforcement des capacités sont disponibles pour soutenir la mise en œuvre de ce Protocole.
- Rappeler aux États les déclarations obligatoires à faire concernant les autorités en vertu des articles 24 (extradition), 27 (entraide) et 35 (point de contact 24/7) lors du dépôt de l'instrument de ratification ou d'adhésion à la Convention sur la cybercriminalité.
- Encourager les représentants du T-CY à soutenir le processus de consultation concernant les demandes d'adhésion conformément au plan de travail du T-CY.
- Rappeler que les invitations à adhérer sont valables pour une période de cinq ans et qu'une fois qu'un État a adhéré à la convention, l'adhésion au Premier Protocole ainsi que la signature et la ratification du Deuxième Protocole sont possibles à tout moment.

Point 4 - Informations fournies par les parties et les observateurs

- Accueillir favorablement les informations fournies par l'Albanie, l'Argentine, l'Australie, l'Autriche, la Bosnie-Herzégovine, le Brésil, le Cabo Verde, le Cameroun, le Chili, le Canada, la Colombie, la Côte d'Ivoire, le Costa Rica, la République tchèque, la République dominicaine, l'Équateur, Fidji, la France, le Kazakhstan, le Kenya, Kiribati, la Corée, le Liechtenstein, le Monténégro, le Maroc, le Mozambique, le Nigeria, la Macédoine du Nord, le Panama, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, le Pérou, les Philippines, Sao Tomé et Príncipe, la Serbie, la Sierra Leone, l'Espagne, Timor-Leste, Tonga, Trinité-et-Tobago, la Tunisie, la Türkiye, l'Ukraine, les États-Unis d'Amérique, l'Uruguay et le Vanuatu, ainsi que l'Union européenne et le Comité de Lanzarote du Conseil de l'Europe pour la Convention sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels.
- Noter l'augmentation considérable de l'utilisation des outils de la Convention sur la cybercriminalité pour les enquêtes et les poursuites dans les Parties et la coopération entre celles-ci.
- Souligner que les dispositions de droit pénal - y compris les lois sur la cybercriminalité - qui restreignent la liberté d'expression doivent respecter les droits humains et l'État de droit.

Point 5 - Évaluations T-CY

- Souligner l'importance des évaluations T-CY pour la mise en œuvre effective de la Convention.
- Adopter le rapport d'évaluation du T-CY sur l'article 19 de la Convention.
- Encourager les parties à la convention à donner suite aux recommandations du rapport qui relèvent de leur responsabilité.

- A noter que :
 - Les parties sont invitées à informer le T-CY et son secrétariat des mesures prises et des exemples de bonnes pratiques à tout moment.
 - Les parties sont invitées à faire le point sur le suivi des recommandations applicables relevant de la responsabilité des autorités nationales et à rendre compte au T-CY, au plus tard 18 mois après l'adoption du présent rapport, des mesures prises pour permettre au T-CY, conformément au règlement intérieur (article 2.1.g), d'examiner les progrès accomplis.
 - Le Secrétariat du Conseil de l'Europe est invité à assurer le suivi des recommandations relevant de sa responsabilité et à faire rapport au T-CY dans les 18 mois suivant l'adoption du rapport.
- Nous remercions le bureau, les consultants et le secrétariat de T-CY pour la préparation de ce rapport complet.

Point 6 - Renforcement des capacités

- Noter avec satisfaction les réalisations du Bureau du Programme sur la cybercriminalité du Conseil de l'Europe (C-PROC) en Roumanie et souligner leur impact sur les capacités de la justice pénale en matière de cybercriminalité et de preuves électroniques dans de nombreux États.
- Remercier la France, le Japon et les États-Unis pour leurs récentes contributions volontaires et l'Union européenne pour le cofinancement de projets communs.

Poste 7 - Actifs virtuels

- Adopter le questionnaire du T-CY sur les actifs virtuels et demander au secrétariat du T-CY de le communiquer sans délai aux membres et observateurs du T-CY.
- Inviter les membres et observateurs du T-CY à préparer des réponses consolidées à ce questionnaire en coopération avec les autorités nationales compétentes, et à renvoyer ces réponses au secrétariat du T-CY avant le 28 février 2025.
- Inviter le Bureau du T-CY à fournir une mise à jour à la 32^e plénière du T-CY (juin 2025).

Point 8 - Notes d'orientation

- Remercier les Parties et les Etats observateurs pour leurs réponses à un questionnaire T-CY sur les pratiques actuelles dans la mise en œuvre de l'article 26 (Informations spontanées) de la Convention.
- Prendre note avec satisfaction de l'événement sur les "informations spontanées" organisé conjointement par EUROJUST et le Bureau du programme sur la cybercriminalité du Conseil de l'Europe à La Haye (Pays-Bas) les 25 et 26 septembre 2024.
- Inviter le Bureau du T-CY à procéder à la préparation d'un projet de note d'orientation sur l'article 26 pour examen par la 32^e session plénière du T-CY en juin 2025.

Point 9 - Groupe de travail sur l'intelligence artificielle

- Adopter le mandat établissant un groupe de travail T-CY sur la cybercriminalité, les preuves électroniques et l'intelligence artificielle

- De noter que ce groupe de travail est composé de membres du Bureau du T-CY ainsi que de membres supplémentaires du T-CY provenant de l'Argentine, du Cabo Verde, du Cameroun, du Chili, du Costa Rica, de la Côte d'Ivoire, de la République dominicaine, de l'Équateur, de la France, de la Grenade, du Monténégro, de la Norvège et de l'Espagne et, à cet égard, d'inviter ces Parties à confirmer le nom de leur membre respectif du groupe de travail au secrétariat du T-CY avant le 15 janvier 2025.
- D'inviter en outre le Comité de Lanzarote à désigner un membre pour participer au groupe de travail.
- Inviter Gareth Sansom (Canada) à présider ce groupe de travail.

Point 10 - Processus des traités de l'ONU

- Se féliciter de la contribution des membres du T-CY et du Conseil de l'Europe à la préparation du projet de " Convention des Nations Unies contre la cybercriminalité ; Renforcement de la coopération internationale pour la lutte contre certaines infractions commises au moyen de systèmes d'information et de communication et pour la communication de preuves sous forme électronique d'infractions graves".
- Noter que ce projet de traité est largement conforme à la Convention sur la cybercriminalité (Convention de Budapest) et comprend un minimum de garanties en matière de droits humains et d'État de droit, tout en prenant note des préoccupations exprimées par la société civile, l'industrie et d'autres parties prenantes concernant le risque d'utilisation abusive de ce traité.
- Considérer que les synergies possibles entre la Convention sur la cybercriminalité et le futur traité des Nations unies devraient être explorées, y compris en ce qui concerne les activités de renforcement des capacités.

Point 11 - Fonctionnement du réseau de points de contact et de l'annuaire des autorités pour l'extradition et l'assistance mutuelle, fonctionnant 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7

- Prendre note de la réunion annuelle du réseau de points de contact 24/7 qui se tiendra à EUROPOL, La Haye, le 18 octobre 2024.
- Se féliciter que des points de contact 24/7 soient en place dans toutes les parties actuelles à la Convention, que presque toutes soient en mesure de répondre rapidement et, en particulier, de l'utilisation opérationnelle croissante du réseau et du niveau de coopération entre ses membres.
- Inviter les membres du T-CY à assister le secrétariat du T-CY en cas de problèmes liés au fonctionnement des points de contact.
- Souligner que les projets mis en œuvre par C-PROC sont disponibles pour mettre en place ou renforcer les capacités des points de contact 24/7, si nécessaire.
- Accueillir favorablement le répertoire complémentaire des autorités chargées de l'entraide (article 27) et de l'extradition (article 24) en vertu de la Convention sur la cybercriminalité, préparé par le Secrétariat T-CY, et inviter les Parties qui ne l'ont pas encore fait à fournir les informations nécessaires pour compléter le répertoire.
- Noter que les Parties peuvent également envisager de mettre à jour leurs déclarations concernant ces autorités sur le site web du Bureau des Traités du Conseil de l'Europe.

Point 12 - Ressources financières du T-CY

- Prendre note que le T-CY est partiellement financé par le budget ordinaire du Conseil de l'Europe mais qu'il repose également sur des contributions volontaires étant donné que de nombreuses Parties à la Convention ne sont pas membres du Conseil de l'Europe et, par conséquent, ne contribuent pas au budget ordinaire de l'organisation.
- Par conséquent, encourager fortement les Parties et les Observateurs du T-CY à fournir des contributions volontaires au projet Octopus - conformément à la décision prise par le T-CY en 2013 et comme prévu à l'article 12.1 du règlement intérieur du T-CY - afin de permettre le fonctionnement du T-CY en 2025.

Point 13 - Réunions avec les parties prenantes

- Se féliciter de l'échange du T-CY avec l'industrie et les fournisseurs de services qui s'est tenu avant cette plénière le 10 décembre 2024 et qui a mis l'accent sur la coopération public/privé en vertu des articles 6 et 7 du Deuxième Protocole additionnel.
- Remercier le projet conjoint CyberSPEX du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne pour son soutien à l'organisation de cet échange.
- Organiser à nouveau de telles réunions avec les parties prenantes à l'avenir.

Point 14 - Questions diverses

Point 15 - Date de la 32^e plénière T-CY

- T-CY 32 les 2-3 juin 2025 à Strasbourg, suivi de la Conférence Octopus les 4-6 juin.

Appendix

Annexe 1 : Ordre du jour

Agenda / Ordre du jour

(Please note that agenda items marked with * are for decision by the members representing contracting Parties to the Convention)

(Veuillez noter que les points de l'ordre du jour marqués d'un * doivent faire l'objet d'une décision par les membres représentant les Parties contractantes à la Convention)

Day 1 / Jour 1 9h30 /	1. Opening of the 31 st Plenary and adoption of the agenda	<i>1. Ouverture de la 31^{ème} session plénière et adoption de l'ordre du jour</i>
Day 1 / Jour 1 9h45-10h15	2. T-CY Bureau elections * T-CY members are invited to elect the chair, vice-chair and members of the Bureau in line with Article 6 of the Rules of Procedure , and "in accordance with an equitable distribution of posts, taking into account in particular, geographical distribution, gender balance and legal systems." In order to facilitate elections, Parties wishing to express an interest or require clarifications are encouraged to contact the Secretariat by 20 November 2024. (See also the results of the T-CY Elections 2022 , 2021 and 2020)	<i>2. Élection du Bureau*</i> <i>Les membres du T-CY sont invités à élire le/la Présidente, le/la Vice-Président/e et les membres du Bureau conformément à l'article 6 du Règlement intérieur et « conformément à une répartition équitable des postes, compte tenu en particulier de la répartition géographique, de la parité des sexes et des systèmes juridiques ».</i> <i>Afin de faciliter les élections, les Parties souhaitant manifester leur intérêt ou demander des éclaircissements sont encouragées à contacter le Secrétariat avant le 10 novembre 2022.</i> <i>Voir aussi les résultats des Élections 2022, 2021 et 2020 (anglais uniquement)</i>
Day 1 / Jour 1 10h15-10h30	3. State of signatures, ratifications and accessions to the Budapest Convention and its Protocols and of participation in the T-CY Information provided by the Secretariat.	<i>3. État des signatures, ratifications et adhésions à la Convention de Budapest et à ses protocoles et de la participation au T-CY</i> <i>Informations fournies par le Secrétariat.</i>
Day 1 / Jour 1 10h30-15h30 (Coffee break / Pause café: 11h15-11h30) (lunch break/ pause déjeuner 13h00 – 14h30	4. Information provided by Parties and Observers Participants are invited to present information on legislative developments, major cases, important events, training provided to other countries, including by international organisations etc. Signatories and States invited to accede are invited to report on progress made towards signature, ratification or accession to the Budapest Convention on Cybercrime (ETS 185), its First Protocol on Xenophobia and Racism (ETS 189)	<i>4. Informations fournies par les Parties et les observateurs</i> <i>Les participants sont invités à présenter des informations sur les évolutions législatives, les grandes affaires, les événements importants, les formations dispensées à d'autres pays, y compris par des organisations internationales, etc.</i> <i>Les signataires et les États invités à adhérer sont invités à rendre compte des progrès réalisés en vue de la signature ou de la ratification de la Convention de Budapest sur la cybercriminalité (STE n° 185), de son premier</i>

	<p>and its Second Protocol on Enhanced Co-operation and Disclosure of Electronic Evidence (CETS 224). States and organisations are invited to submit written contributions prior to the Plenary.</p> <p>Parties to the Convention are encouraged to report specifically on progress made towards ratification of the Second Protocol.</p> <p>(Brief interventions: 2-3 minutes per intervention).</p>	<p><i>protocole sur la xénophobie et le racisme (STE n° 189) et de son deuxième protocole relatif au renforcement de la coopération et de la divulgation de preuves électroniques (STCE n° 224) ou de l'adhésion à ces instruments. Les États et organisations sont invités à soumettre des contributions écrites avant la plénière.</i></p> <p><i>Les parties à la convention sont encouragées à faire rapport spécifiquement sur les progrès réalisés en vue de la ratification du deuxième protocole.</i></p> <p><i>(Interventions brèves : 2-3 minutes par intervention).</i></p>
<p>Day 1 / Jour 1 15h30-17h30</p> <p>and / et</p> <p>Day 2 / jour 2 11h30-13h00</p> <p>(Coffee break / Pause café: 16h15-16h30)</p>	<p>5. T-CY assessments* (Action 2.2 of the T-CY workplan)</p> <p>T-CY members are invited to consider the draft report by the Bureau on the assessment of Article 19 of the Convention on Cybercrime – “search and seizure of stored computer data” in view of adoption (document T-CY (2023)4).</p>	<p>5. <i>Évaluations du T-CY* (Action 2.2 du programme de travail)</i></p> <p><i>Les membres du T-CY sont invités à examiner le projet du rapport du Bureau sur l'évaluation de l'article 19 de la Convention sur la cybercriminalité – « Perquisition et saisie de données informatiques stockées » en vue de son adoption (document T-CY (2023)4).</i></p>
<p>17h30-18h00</p>	<p>6. Capacity building (Action 2.5 of the T-CY workplan)</p> <p>T-CY members and observers will be provided with an update on activities of the Cybercrime Programme Office of the Council of Europe (C-PROC) in Romania.</p>	<p>6. <i>Renforcement des capacités (Action 2.5 du programme de travail)</i></p> <p><i>Les membres et les observateurs du T-CY recevront des informations à jour sur les activités du Bureau du Programme sur la cybercriminalité du Conseil de l'Europe (C-PROC) en Roumanie.</i></p>
<p>Day 2 / Jour 2 9h30-10h00</p>	<p>7. Virtual assets and the relevance of the Convention on Cybercrime and its Second Protocol</p> <p>The Secretariat will provide information on the preparatory work in this respect, including a draft questionnaire.</p>	<p>7. <i>Les biens virtuels et la pertinence de la Convention sur la cybercriminalité et de son deuxième protocole</i></p> <p><i>Le Secrétariat fournira des informations sur les travaux préparatoires à cet égard, y compris un projet de questionnaire.</i></p>
<p>Day 2 / Jour 2 10h00-10h45</p>	<p>8. Guidance Notes* (Action 2.1 of the T-CY workplan)</p> <p>The Secretariat will provide an update on the work on the Guidance Note on spontaneous information (Article 26).</p>	<p>8. <i>Notes d'orientation* (Action 2.1 du plan de travail du T-CY)</i></p> <p><i>Le secrétariat fera le point sur les travaux relatifs à la note d'orientation sur l'information spontanée (article 26).</i></p>
<p>Day 2 / Jour 2 10h45-11h15</p>	<p>9. Draft terms of reference (document T-CY (2024)9) for a T-CY Working group on artificial intelligence (Action 4.1 of the T-CY workplan)</p>	<p>9. <i>Projet de mandat (document T-CY (2024)9) pour un Groupe de travail T-CY sur le sur l'intelligence artificielle (Action 4.1 du plan de travail du T-CY).</i></p>

<p>(Coffee break / Pause café: 11h15-11h30)</p> <p>(lunch break/ pause déjeuner 13h00 – 14h30)</p>	<p>According to the T-CY workplan for the period 2024-25, the T-CY should, "identify and document significant legal, policy or technological developments as well as good practices, including, [...] with respect to [...] artificial intelligence. Draft terms of reference to this effect have now been prepared by the Bureau for consideration by the T-CY.</p>	<p><i>Selon le plan de travail du T-CY pour la période 2024-25, le T-CY devrait "identifier et documenter les développements juridiques, politiques ou technologiques significatifs ainsi que les bonnes pratiques, y compris [...] en ce qui concerne [...] l'intelligence artificielle. Un projet de mandat à cet effet a été préparé par le Bureau pour examen par le T-CY.</i></p>
<p>Day 2 / Jour 2 14h30-15h45</p>	<p>10. UN treaty process (Action 4.3 of the T-CY workplan)</p> <p>T-CY members and observers are invited to exchange views regarding the draft "United Nations convention against cybercrime"</p> <p>(see also: Conventions on cybercrime: the Budapest Convention and the draft UN treaty)</p>	<p>10. <i>Processus de traité des Nations Unies (Action 4.3 du programme de travail)</i></p> <p><i>Les membres et observateurs du T-CY sont invités à échanger leurs points de vue sur le projet de « Convention des Nations Unies contre la cybercriminalité »</i></p> <p><i>(voir aussi: Conventions sur la cybercriminalité : la Convention de Budapest et le projet de traité des Nations unies (anglais uniquement))</i></p>
<p>Day 2 / Jour 2 15h45-16h15</p> <p>Coffee break / Pause café: 16h15-16h30</p>	<p>11. Functioning of the 24/7 Network of contact points* and Directory of authorities for extradition and mutual assistance</p> <p>T-CY members are invited to consider an update by the Secretariat on the functioning of the 24/7 Network of contact points.</p> <p>T-CY members are also invited to consider the draft of a complementary directory of authorities for mutual assistance (Article 27) and extradition (Article 24) under the Convention on Cybercrime.</p>	<p>11. <i>Fonctionnement du réseau de points de contact 24/7* et le répertoire complémentaire des autorités pour l'extradition et l'assistance mutuelle</i></p> <p><i>Les membres du T-CY sont invités à examiner une mise à jour du Secrétariat sur le fonctionnement du réseau de points de contact 24/7.</i></p> <p><i>Les membres du T-CY sont également invités à examiner le projet de répertoire complémentaire des autorités pour l'assistance mutuelle (article 27) et l'extradition (article 24) dans le cadre de la Convention sur la cybercriminalité.</i></p>
<p>Day 2 / Jour 2 16h30-16h45</p>	<p>12. Financial resourcing of the T-CY (Action 5.1 of the T-CY workplan)</p> <p>Information provided by the Secretariat.</p>	<p>12. <i>Ressources financières du T-CY (Action 5.1 du programme de travail)</i></p> <p><i>Information fournie par le Secrétariat.</i></p>
<p>16h45-17h00</p>	<p>13. Meetings with stakeholders</p> <p>T-CY members are invited to exchange views on the 10 December stakeholder meeting and to consider the date and topic for the next meeting.</p>	<p>13. <i>Réunions avec les parties prenantes</i></p> <p><i>Les membres du T-CY sont invités à échanger leurs points de vue sur la réunion des parties prenantes du 10 décembre et à réfléchir à la date et au thème de la prochaine réunion.</i></p>
<p>Day 2 / Jour 2</p>	<p>14. Any other business</p>	<p>14. <i>Questions diverses</i></p>

17h00-17h15		
Day 2 / Jour 2 17h15-17h30	<p>15. Date of the 32nd T-CY Plenary*</p> <p>T-CY members are invited to decide on the proposal to hold T-CY 32 on 2-3 June 2025 in Strasbourg followed by the Octopus Conference on 4 – 6 June.</p>	<p>15. Date de la 32^{ème} session plénière du T-CY*</p> <p>Les membres du T-CY sont invités à se prononcer sur la proposition de tenir la 32^{ème} session plénière du 2 au 3 juin 2025 à Strasbourg, sera suivi de la Conférence Octopus du 4 au 6 juin.</p>
Day 3 17h30-18h00	16. Conclusions	16. Conclusions

Annexe 2 : Liste des participants

BUREAU T-CY

Non.	PAYS	Nom et PRÉNOM	Poste et institution
1.	PORTUGAL	Pedro VERDELHO	T-CY Président, Procureur, Directeur du Bureau de la cybercriminalité, Bureau du Procureur général
2.	CANADA	Gareth SANSOM	T-CY Vice-président, directeur adjoint, ministère de la Justice
3.	AUSTRALIE	Nathan WHITEMAN	Directeur (politique en matière de cybercriminalité et de maltraitance des enfants), High Tech Crime Branch, Attorney-General's Department
4.	AUTRICHE	Judith HERRNFELD	Procureur général, ministère de la Justice
5.	COLOMBIE	Diana Carolina KECAN CERVANTES	Ministre conseiller, ministère des affaires étrangères
6.	GEORGIE	Givi BAGDAVADZE	Chef de l'unité des affaires internationales, bureau du procureur général
7.	ESPAGNE	Miriam BAHAMONDE BLANCO	Procureur, Unité de soutien du procureur général, Bureau du procureur général

MEMBRES DE T-CY

Non.	PAYS	Nom et PRÉNOM	Poste et institution
8.	ALBANIE	Diana Stillo SILA	Chef de l'unité Traités internationaux et coopération judiciaire, ministère de la justice
9.	ALBANIE	Denisa ASKO	Procureur, Bureau des poursuites de Tirana
10.	ANDORRA	Josep RUA	Expert technique, police d'Andorre
11.	ARGENTINE	María FERRETTI	Conseiller juridique, ministère de la justice et des droits de l'homme
12.	ARGENTINE	Carolina MAGLIONE	Conseiller juridique, ministère de la justice
13.	ARGENTINE	Alberto NANZER	Sous-secrétaire à la politique pénale, ministère de la justice
14.	ARGENTINE	Maria Emilia VICENTE LAGO	Expert, Ministère des affaires étrangères, du commerce international et du culte
15.	ARGENTINE	Représentant	Conseiller juridique, ministère de la sécurité

Non.	PAYS	Nom et PRÉNOM	Poste et institution
16.	ARMÉNIE	Arsen ELOYAN	Détective principal pour les affaires particulièrement importantes, ministère de l'intérieur
17.	ARMÉNIE	Narek ABGARYAN	Enquêteur sur les affaires d'importance particulière, Comité d'enquête de l'Arménie
18.	ARMÉNIE	Ruzanna ASATRYAN	Procureur principal, Bureau du procureur général
19.	ARMÉNIE	Henrik YERITSYAN	Chef de la division des menaces transnationales du département de la sécurité internationale, ministre des affaires étrangères
20.	BENIN	Sêvi Rodolphe ADJAÏGBE	Responsable du partenariat en matière de cyberdiplomatie et des affaires juridiques, Centre national d'investigation numérique
21.	BENIN	Lionel Miguel Sègla SOSSOUHOUNTO	DEP, Centre national d'investigation numérique
22.	BOSNIE ET HERZEGOVINE	Représentant	-
23.	BOSNIE ET HERZEGOVINE	Mirza JAMAKOVIĆ	Conseiller expert, enquêteur, bureau du procureur
24.	BOSNIE ET HERZEGOVINE	Nermin KERANOVIC	Procureur, bureau du procureur

Non.	PAYS	Nom et PRÉNOM	Poste et institution
25.	BRÉSIL	Priscila de CASTRO BUSNELLO	Commissaire de la police fédérale, Police fédérale
26.	BRÉSIL	Marcel FURTADO GARCIA	Chef de délégation, ministère des affaires étrangères
27.	BRÉSIL	Fernanda TEIXEIRA SOUZA DOMINGOS	Procureur fédéral, coordinateur du groupe consultatif sur la cybercriminalité, parquet fédéral
28.	CABO VERDE	Daniel MONTEIRO	Avocat, Ministère de la Justice
29.	CAMEROUN	Célestin-Roger TSADJIA	Diplomate, ministère des relations extérieures
30.	CAMEROUN	Représentant	Chef de l'unité des études et de la réglementation à la division des affaires juridiques, ministère des postes et des télécommunications
31.	CANADA	Laurence HORTAS-LABERGE	Avocat Affaires internationales
32.	CHILI	Pablo Andres CASTRO HERMOSILLA	Coordinateur de la cybersécurité, ministère des affaires étrangères
33.	CHILI	Marcela TOLEDO	Avocat-conseil, ministère public

Non.	PAYS	Nom et PRÉNOM	Poste et institution
34.	COSTA RICA	Juan Carlos CUBILLO MIRANDA	Procureur général adjoint, ministère public
35.	COTE D'IVOIRE	Anet Richard ANGBONON	Procureur, Ministère de la Justice
36.	CROATIE	Emilijo KALABRIĆ	Procureur général adjoint, bureau du procureur de l'État
37.	RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	Jakub PASTUSZEK	Directeur adjoint, ministère de la justice
38.	RÉPUBLIQUE DOMINICAINE	Claudio PEGUERO	Ambassadeur pour les affaires cybernétiques, ministère des affaires étrangères
39.	ESTONIE	Markko KÜNNAPU	Conseiller, Ministère de la Justice
40.	FIJI	Tupou'tuah BARAVILALA	Directeur général, ministère des communications
41.	FINLANDE	Anu JAAKKOLA	Surintendant-détective principal, Bureau national d'enquête
42.	FRANCE	Alexandra DAVIN	Chef de la mission Cybercriminalité, Division des affaires pénales et des grâces, Ministère de la Justice

Non.	PAYS	Nom et PRÉNOM	Poste et institution
43.	FRANCE	Alexander FAIDY	Rédacteur, Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères
44.	FRANCE	Représentant	Juriste, Ministère de la Justice
45.	GEORGIE	Ana DZOTSENIDZE	Conseiller, ministère des affaires étrangères
46.	GEORGIE	Natia JAPARIDZE	Chef de la division de la gestion des projets, département des relations internationales, ministère de l'intérieur
47.	ALLEMAGNE	Lena HARTUNG	Juge, Ministère de la Justice
48.	GHANA	Seth Gyapong OWARE	Expert, Autorité de la cybersécurité
49.	GRECE	Georgios GERMANOS	Major de police, enquêteur en cybercriminalité, Police hellénique, Ministère de la protection des citoyens
50.	GRENADA	Edmund BURKE	Directeur numérique / TIC, ministère des TIC du gouvernement de la Grenade
51.	GRENADA	Francisca NOEL	Chef de la police scientifique numérique, Royal Grenada Police Force

Non.	PAYS	Nom et PRÉNOM	Poste et institution
52.	ISLANDE	Kristín JÓNSDÓTTIR	Conseiller juridique, Ministère de la Justice
53.	ISRAËL	Haim WISMONSKY	Chef du département de la cybercriminalité, ministère de la justice
54.	ISRAËL	Naomi ELIMENECH-SHAMRA	Directeur, département des traités, ministère des affaires étrangères
55.	ITALIE	Francesco CAJANI	Procureur général, bureau du procureur auprès de la Cour de justice de Milan
56.	JAPON	Isao KAWAKITA	Directeur adjoint, ministère des affaires étrangères
57.	JAPON	Daichi ITO	Consulat général du Japon à Strasbourg
58.	JAPON	Sachiko KOYAMA	Directeur adjoint, Bureau des affaires pénales, ministère de la justice
59.	JAPON	Masayuki KURITA	Directeur adjoint, division de la planification de la politique cybernétique, affaires cybernétiques, Agence nationale de police
60.	JAPON	Yukio MATSUMOTO	Inspecteur en chef, division des opérations d'enquête internationales, bureau des enquêtes criminelles, agence nationale de police

Non.	PAYS	Nom et PRÉNOM	Poste et institution
61.	JAPON	Akira OE	Spécialiste, Division de la planification de la politique cybernétique, Bureau des affaires cybernétiques, Agence nationale de police
62.	JAPON	Kentaro YAMAGUCHI	Chef de section, division de la planification de la politique cybernétique, bureau des affaires cybernétiques Agence nationale de police
63.	KIRIBATI	Domingo KABUNARE	Politique et coordination centrale pour la cybercriminalité, ministère de l'information, des communications et des transports
64.	LETTONIE	Kristina TIMOFEJEVA	Police d'État de Lettonie
65.	LIECHTENSTEIN	Lena Maria KLEIN	Fonctionnaire diplomatique, Office des affaires étrangères du Liechtenstein
66.	LITUANIE	Michail ZAJAC	Chef de la cinquième enquête sur la criminalité grave et organisée, Bureau de la police criminelle de Lituanie
67.	LUXEMBOURG	Patrick THILL	Attaché, Ministère de la Justice
68.	MALTE	Andreas VELLA	Avocat, bureau du procureur général
69.	MALTE	Nathaniel Anton GAUCI	Avocat, bureau du procureur général

Non.	PAYS	Nom et PRÉNOM	Poste et institution
70.	MAURICE	Rajkumar BAUNGALLY	Assistant Solicitor General of Mauritius, Attorney General's Office (Bureau du procureur général)
71.	MOLDOVA	Maxim MOTÎNGA	-
72.	MOLDOVA	Budan ANATOLIE	Chef de la section 4 du centre de lutte contre la cybercriminalité de l'inspection générale de la police
73.	MONACO	Samy DOUIDER	Chef de section, Ministère de la Justice
74.	MONTENEGRO	Blagoje GLEDOVIC	Directeur général par intérim de la coopération internationale et de l'AML, ministère de la justice
75.	MAROC	Abdeljalil TAKI	Préfet de police, Direction générale de la surveillance du territoire (DGST), Ministère de l'intérieur
76.	MAROC	Abdelilah EL FARKOUCHI	-
77.	MAROC	Layla EZZOUINE	Chef du service de criminalistique numérique et d'imagerie, Direction générale de la sécurité nationale
78.	MAROC	Rachid LAHMIDI	Commissaire divisionnaire, DGST

Non.	PAYS	Nom et PRÉNOM	Poste et institution
79.	MAROC	Représentant	-
80.	PAYS-BAS	Erik PLANKEN	Conseiller politique principal en matière de cybercriminalité, département de l'application de la loi, ministère de la justice et de la sécurité
81.	PAYS-BAS	Esther BAARS	Procureur national chargé de la criminalité liée à la haute technologie, Procureur national des Pays-Bas
82.	NIGERIA	Afor Margaret OGBELU	Procureur, ministère fédéral de la justice
83.	NIGERIA	Nne IKOIWAK	Assistant Chief State Counsel, Ministère fédéral de la justice
84.	MACÉDOINE DU NORD	Vladimir MILOSHESKI	Procureur général, ministère public
85.	MACÉDOINE DU NORD	Ana GOGOVSKA JAKIMOVSKA	Procureur général, ministère public
86.	MACÉDOINE DU NORD	Lazar TASEV	Chargé de mission, affaires normatives en matière pénale, ministère de la justice
87.	NORVÈGE	Quyên THI THUY NGUYEN	Conseiller ministériel, ministère de la justice et de la sécurité publique

Non.	PAYS	Nom et PRÉNOM	Poste et institution
88.	NORVÈGE	Eirik Trønnes HANSEN	Conseiller principal, Service national d'enquête criminelle Norvège
89.	PANAMA	Ledye N. MACHUCA ÁLVAREZ	Procureur principal spécialisé dans les crimes contre la propriété intellectuelle et la sécurité informatique, bureau du procureur général
90.	PARAGUAY	Jorge Isaak ENCINA ALDER	Agent fiscal, ministère public
91.	PÉROU	Aurora CASTILLO FUERMAN	Coordinateur national des parquets spécialisés dans la cybercriminalité, parquet national
92.	PÉROU	Rolando RUIZ ROSAS CATERIANO	Ambassadeur du Pérou en France
93.	PHILIPPINES	Khersien BAUTISTA	Conseiller d'État, ministère de la Justice - Bureau de la cybercriminalité
94.	POLOGNE	Tomasz IWANOWSKI	Directeur adjoint du département de la cybercriminalité, Bureau du procureur national
95.	ROUMANIE	Magdalena IONESCU	Personnel juridique assimilé aux juges et aux procureurs, ministère de la justice
96.	SERBIE	Branko STAMENKOVIĆ	Procureur général, chef du bureau des poursuites spéciales pour la criminalité de haute technologie

Non.	PAYS	Nom et PRÉNOM	Poste et institution
97.	SIERRA LEONE	Lucy Joanica ALLIEU	Spécialiste des affaires juridiques et de la stratégie, Centre national de coordination de la cybersécurité (NC3)
98.	SLOVAQUIE	Katarína ZGRADOVA	Conseiller général d'État, ministère de la justice
99.	SLOVAQUIE	Branislav BOHÁČIK	Procureur, Bureau du procureur général
100.	SLOVÉNIE	Toni KASTELIC	Chef du centre d'investigation informatique, direction de la police criminelle, ministère de l'intérieur
101.	ESPAGNE	Maria Elvira TEJADA DE LA FUENTE	Chef du bureau du procureur chargé de la cybercriminalité, Bureau du procureur général
102.	ESPAGNE	Pedro PÉREZ ENCISO	Procureur, Ministère de la Justice
103.	ESPAGNE	Alberto REDONDO SÁNCHEZ	Chef du groupe Cybercriminalité, Unité d'enquête criminelle, Guardia Civil
104.	ESPAGNE	Juan Carlos SANCHO	Chef du département de la cybercriminalité, police nationale espagnole
105.	SRI LANKA	Rohana Sanath HAPUGASWATTE	Secrétaire adjoint, ministère de la justice

Non.	PAYS	Nom et PRÉNOM	Poste et institution
106.	SUÈDE	Alexander FASSIHI	Conseiller juridique, Ministère de la Justice
107.	SUISSE	Sara PANGRAZZI	Juriste, Office fédéral de la justice
108.	SUISSE	Représentant	-
109.	TONGA	Papyrus TOKAI	Juriste, ministère de la MEIDECC
110.	TUNISIE	Moez Medhi MAHMOUDI	Ambassadeur, directeur des organisations européennes, ministère des affaires étrangères, de la migration et des Tunisiens à l'étranger
111.	TUNISIE	Ahmed FARHAT	-
112.	TÜRKIYE	Muhammed Revaha ÖZTÜRK	Relations internationales, Police nationale turque - Département de la cybercriminalité
113.	TÜRKIYE	Gökhan ERDOGAN	Juge Directeur général adjoint, Direction générale des relations extérieures et des affaires européennes du ministère de la justice
114.	ROYAUME-UNI	Julia ADAMS	Chef de la législation, des traités, des affaires internationales et de la résilience, Ministère de l'Intérieur du Royaume-Uni

Non.	PAYS	Nom et PRÉNOM	Poste et institution
115.	UKRAINE	Représentant	Chef de la coopération internationale, département cybernétique
116.	UKRAINE	Evhnii KALININ	-
117.	UKRAINE	Représentant	-
118.	ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	Jane LEE	Conseiller principal à la section "Criminalité informatique et propriété intellectuelle" de la division criminelle du ministère américain de la justice.
119.	ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	Julia ARTHUR	Fonctionnaire des affaires étrangères, Département d'État
120.	ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	Sheri L. SHEPHERD-PRATT	Conseiller principal, ministère de la Justice des États-Unis

PAYS OBSERVATEURS

Non.	PAYS	Nom et PRÉNOM	Poste et institution
1.	ECUADOR	Cristina CAMACHO	Diplomate, ministère des affaires étrangères de l'Équateur
2.	GUATEMALA	Darwin Alberto LUCAS PAZ	Député, Congrès de la République du Guatemala
3.	IRLANDE	Oisín HERBOTS	Fonctionnaire administratif, ministère de la Justice
4.	KAZAKHSTAN	Aidar SAITBEKOV	Vice-ministre des affaires intérieures de la République du Kazakhstan
5.	KAZAKHSTAN	Anel BAKYTBEKYZY	Consul général de la République du Kazakhstan à Strasbourg et représentant auprès du Conseil de l'Europe
6.	KAZAKHSTAN	Azamat AYAP	Consulat général de la République du Kazakhstan à Strasbourg
7.	KAZAKHSTAN	Zhanar MUGALOVA	Expert national
8.	KAZAKHSTAN	Yeldos SAGIYEV	Chef du service de contrôle de la légitimité des enquêtes préliminaires et des poursuites pénales, Bureau du procureur général

Non.	PAYS	Nom et PRÉNOM	Poste et institution
9.	KAZAKHSTAN	Zhandos SUIINBAI	Chef du département de la cybercriminalité, ministère de l'intérieur
10.	KAZAKHSTAN	Représentant	-
11.	KENYA	James KIMUYU	Directeur NC4, Comité national de coordination de l'informatique et de la cybercriminalité
12.	CORÉE	Seoung-hyun MOON	Ambassadeur, Ambassade de la République de Corée auprès de la République française
13.	CORÉE	So-jeong LIM	2ème Secrétaire, Ambassade de la République de Corée auprès de la République française
14.	CORÉE	Seung-jin CHOI	Enquêteur, Bureau des procureurs suprêmes
15.	CORÉE	Yeong-ug HAM	Directeur de la division d'enquête sur la cybercriminalité, Agence nationale de police coréenne
16.	CORÉE	Seong-pil HWANG	Inspecteur principal, Agence nationale de police coréenne
17.	CORÉE	Da-hoon LEE	Directeur adjoint, ministère des affaires étrangères

Non.	PAYS	Nom et PRÉNOM	Poste et institution
18.	CORÉE	Jihye LEE	Inspecteur adjoint, Agence de la police nationale coréenne
19.	CORÉE	Ji-yeon LEE	Directeur, procureur principal, bureau des procureurs suprêmes
20.	CORÉE	Haechan LEE	Inspecteur, Agence de la police nationale coréenne
21.	CORÉE	Man-sung LEE	Inspecteur principal, Agence de la police nationale coréenne
22.	CORÉE	Seung-woo LEE	Procureur, Bureau des procureurs suprêmes
23.	CORÉE	Jong-soo WOO	Vice-commissaire général chargé des enquêtes, Agence nationale de police coréenne
24.	MALAWI	Christopher BANDA	Chef du CERT, Autorité de régulation des communications du Malawi
25.	MEXIQUE	Lydia ANTONIO	Observateur permanent adjoint du Mexique auprès du Conseil de l'Europe, ministère mexicain des affaires étrangères
26.	MOZAMBIQUE	Lourino CHEMANE	Institut national des technologies de l'information et de la communication (INTIC)

Non.	PAYS	Nom et PRÉNOM	Poste et institution
27.	PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE	Jim James ABANI	-
28.	PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE	Benjamin Arpi HOWARD	Principal Internal Affairs Officer, Immigration & Citizenship Services Authority (Autorité des services d'immigration et de citoyenneté)
29.	PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE	John LAULE	Juriste principal, ministère de la justice et procureur général
30.	PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE	Steven MATAINAHO	Secrétaire permanent, Département des technologies de l'information et de la communication
31.	PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE	Oala MOI	Chief Legal Officer, National Information and Communications Technology Authority (Autorité nationale des technologies de l'information et de la communication)
32.	SAO TOME ET PRINCIPE	Frédérique DABREU	Juge à la Cour suprême
33.	SAO TOME ET PRINCIPE	Ridelgil TAVARES	Procureur général, parquet de São Tomé et Príncipe
34.	TIMOR-LESTE	Nelinho VITAL	Directeur, département de la législation nationale et du conseil juridique, ministère de la justice
35.	URUGUAY	Yliana ABIMORAD	Premier secrétaire, ministère des affaires étrangères

Non.	PAYS	Nom et PRÉNOM	Poste et institution
36.	VANUATU	John Graham JACK	Directeur adjoint de l'information, OGCIO - Gouvernement de Vanuatu

ORGANISATIONS D'OBSERVATEURS

Non.	ORGANISATION	Nom et PRÉNOM	Poste et institution
1.	COMMISSION DE L'UE	Michele SOCCO	Chargée de mission
2.	EUROJUST	Mieke DE VLAMINCK	Chef d'équipe Cybercriminalité - Département des opérations
3.	EUROJUST	Jorge ESPINA	Président de l'équipe de lutte contre la cybercriminalité
4.	EUROJUST	Raluca RACASAN	Agent de coopération judiciaire - Département des opérations

COMITÉS DU CONSEIL DE L'EUROPE

Non.	Nom du comité	Nom et PRÉNOM	Poste et institution
1.	Comité de Lanzarote	Agnès VON MARAVIC	Secrétaire exécutif, Comité de Lanzarote
2.	Comité de Lanzarote	Représentant	-

CONSULTANTS

Non.	Nom et PRÉNOM	Poste et institution
1.	Marcos SALT	Consultant T-CY
2.	Betty SHAVE	Consultant T-CY

SECRETARIAT DU CONSEIL DE L'EUROPE

Non.	Nom et PRÉNOM	Position
1.	Hanne JUNCHER	Directeur de la sécurité, de l'intégrité et de l'État de droit, Direction générale des droits de l'homme et de l'État de droit (DGI)
2.	Alexander SEGER	Chef de la division de la cybercriminalité, secrétaire exécutif du comité de la convention sur la cybercriminalité
3.	Virgil SPIRIDON	Chef des opérations, C-PROC Bucarest
4.	Jan KRALIK	Gestionnaire de programme, Comité de la convention sur la cybercriminalité, Division de la cybercriminalité
5.	Océane TIMONER	Assistant de programme, Comité de la Convention sur la cybercriminalité, Division de la cybercriminalité
6.	Catalina STROE	Chef de projet, Glacy-e, C-PROC Bucarest
7.	Javier Orlando GOMEZ PRIETO	Chef de projet, Glacy-e, C-PROC Bucarest
8.	Elena DUTA	Assistant de projet, Glacy-e, C-PROC Bucarest
9.	Jutta DINCA	Chef de projet, projet CyberSPEX, C-PROC Bucarest
10.	Iolanda VASILE	Chargé de projet principal, projet CyberSPEX, C-PROC Bucarest
11.	Floriane SPIELMANN	Assistant de projet, projet CyberSPEX, division de la cybercriminalité

Non.	Nom et PRÉNOM	Position
12.	Nina LICHTNER	Gestionnaire de programme, projet Octopus, division de la cybercriminalité
13.	Razvan-Daniel OLTEAN	Assistant de projet, projet Octopus, C-PROC Bucarest
14.	Giorgi JOKHADZE	Chef de projet, projet CyberEast+, Division de la cybercriminalité
15.	Tatiana BASTRIGHIN	Chargé de projet principal, projet CyberEast+, C-PROC Bucarest
16.	Diana COJOCARU	Assistant de projet, projet CyberEast
17.	Daniel CUCIURIANU	Chef de projet, projet CyberSEE, C-PROC Bucarest
18.	Liliana TROFIM	Responsable de projet, projet CyberSEE, C-PROC Bucarest
19.	Stefania POPESCU	Assistant de projet, projet CyberSEE, C-PROC Bucarest
20.	Denise MAZZOLANI	Chef de projet, projet CyberSouth+, C-PROC Bucarest
21.	Alina SOLCAN	Chargé de projet, Projet CyberSouth+, C-PROC Bucarest
22.	Valentina BALCAN	Assistant de projet, Projet CyberSouth+, C-PROC Bucarest

INTERPRÈTES

Chloé CHENETIER

Sara ADDLINGTON

Sylvie BOUX

Birgit CHRISTENSEN

Hans-Werner MUEHLE

Julia TANNER